

chaque homme à ses ressources, sans s'engager dans le même temps pour le respect des droits fondamentaux de l'homme et du libre exercice de sa responsabilité : droit à la vie, droits civiques et liberté de pensée et de religion, droits du travailleur, etc.

### Questions pour la réflexion

- Que représente pour vous l'enseignement social de l'Eglise ? Quel contenu lui donnez-vous ?
- Vous paraît-il juste que l'Eglise prenne position en ce domaine et le fait-elle d'une façon qui vous paraisse positive et efficace ?
- Pensez vous que le chrétien a une responsabilité de nature particulière à l'égard du développement de l'humanité et que chacun d'entre nous a les moyens d'agir utilement en ce sens ?

### Pour en savoir plus :

(1) : Sur les raisons et le sens de cette évolution sémantique, voir notamment Jean-Yves Calvez : « Les silences de la doctrine sociale de l'Eglise » 1999 Ed. L'Atelier, ainsi que Pierre de Charentenay dans l'ouvrage cité ci-dessous.

Pour ce qui nous concerne ici, nous avons retenu un terme qui paraisse moins « dogmatique » que doctrine et moins « académique » qu'enseignement, celui de message au sens d'exhortation : exhortation de l'Eglise au monde sur ce qui lui paraît les voies d'un développement authentique ; exhortation de l'Eglise à chaque chrétien pour qu'il s'implique fortement dans la réalisation d'un tel développement.

(2) : Pierre de Charentenay : « Vers la justice de l'Evangile : Introduction à la pensée sociale de l'Eglise » 2007 Ed. Desclée de Brouwer.

(3) : Il faut aussi signaler les travaux et contributions de diverses instances telles que les conférences des Evêques dans différents pays et continents, la Commission Justice et Paix mise en place par Paul VI pour suivre plus particulièrement ces questions au sein des instances vaticanes, mais aussi des associations et groupes de réflexion. A lire notamment : le document « Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise » (2005 Ed. Cerf-Bayard) qui réalise une synthèse de tous les documents émanant du Vatican concernant la doctrine sociale jusqu'en 2005 et est consultable en ligne sur [www.vatican.va](http://www.vatican.va); le document de Justice et Paix-France « Maîtriser la mondialisation » 1999 Ed.Cerf-Bayard, et celui de la Commission sociale des Evêques de France : « Repères dans une économie mondialisée » 2005 Ed.Cerf-Bayard ; « Dialogues pour une terre habitable » 2006 Livre Blanc élaboré par les Assises chrétiennes de la mondialisation Ed.Cerf-Bayard et les actes des 82<sup>e</sup> Semaines sociales de France 2007 « Vivre autrement : Pour un développement durable et solidaire » Ed.Bayard 2008.

## Fiche 2

### Le message de l'Eglise sur le développement dans son enseignement social

*« La doctrine de l'Eglise éclaire d'une lumière qui ne change pas les problèmes toujours nouveaux qui surgissent. Caritas in Veritate (12) »*

Ce que l'on a longtemps appelé la doctrine sociale de l'Eglise et que l'on préfère appeler depuis Vatican II son enseignement social (1) débute avec l'encyclique *Rerum Novarum*. Cette encyclique est publiée en 1891 par Léon XIII, alors « particulièrement préoccupé par le sort du monde ouvrier et populaire, le plus souvent exploité et méprisé, sans garantie sociale, sans protection de l'Etat » (2).

Dans l'ouvrage dont est tirée cette citation, Pierre de Charentenay retrace la profonde évolution de cette doctrine sociale au regard des bouleversements qu'a connus le contexte politique, économique et social de nos sociétés et du monde depuis lors. Il montre combien elle reste jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle très européenne, élaborée pour des européens et dans des cadres de pensée européens, avec la référence à un ordre social chrétien que l'Eglise croit pouvoir inspirer. Ce n'est que vers 1960, sous l'impulsion de Jean XXIII puis du concile Vatican II et de Paul VI, que la tonalité du discours social de l'Eglise change profondément et s'ouvre véritablement à la réalité, à la diversité et à la complexité du monde.

### L'ouverture de l'Eglise à la problématique du développement

Vatican II et le document conciliaire *Gaudium et Spes* (GS) abordent les problèmes du sous-développement et préparent le terrain à l'encyclique *Populorum Progressio* (PP) que publie Paul VI en 1967. Celle-ci constitue « la première grande encyclique sur les questions du développement où l'Eglise découvre les pays du Tiers-Monde et la dimension mondiale de tous les phénomènes économique ou politique de cette époque. » (2). Ces deux documents ont été actualisés et enrichis ultérieurement par divers messages et, sur certains aspects, par au moins deux encycliques de Jean-Paul II : *Sollicitudo rei socialis* (SRS) en 1987 et *Centesimus annus* (CA) en 1991. (3)

Même si son nom ne le laisse pas transparaître, l'encyclique *Caritas in Veritate* (CiV), publiée en juin 2009 par Benoît XVI, a pour thème principal le développement au sens où Paul VI l'avait défini dans *Populorum Progressio*, à savoir « le développement humain intégral ». Elle met en évidence combien les appels de Paul VI restent trop souvent d'une triste actualité, plus particulièrement en ce qui concerne les scandales de la faim et des disparités criantes entre pays et au sein des pays (CiV 22).

Depuis la parution de *Populorum Progressio*, le contexte du développement mondial a profondément changé avec, en particulier, la mondialisation de l'activité et des échanges économiques et financiers, la nouvelle répartition de la donne économique mondiale (disparition du système soviétique et communiste ; émergence d'abord de pays en développement rapide -les « Tigres » asiatiques- puis de nouveaux « poids lourds » comme la Chine, l'Inde, le Brésil, etc.), gonflement inouï de la bulle financière et de la spéculation en tous domaines, une exploitation de plus en plus anarchique des ressources de la terre, d'énormes flux migratoires, la réduction du pouvoir des états face à la mondialisation, etc.

Reprenant les enseignements de *Populorum Progressio* et, poursuivant le travail de Jean-Paul II, Benoît XVI les actualise pour tenir compte de ces évolutions (cf. le remarquable chapitre 2 de *Caritas in Veritate*) et souligne que, plus que jamais, la charité - au sens de « caritas » = amour - constitue « la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Eglise » (CiV 2)

Elle est une « force qui a son origine en Dieu, Amour Eternel et Vérité absolue » (CiV1). Cet amour doit être vécu dans la Vérité de Dieu. « Ce n'est que dans la vérité que l'amour respendit et qu'il peut être vécu avec authenticité... Dépourvu de vérité, l'amour bascule dans le sentimentalisme. » (CiV 3). Sans vérité, qui est vérité de la foi et de la raison, « il n'y a pas de conscience ni de responsabilité sociale, et l'agir social devient la proie d'intérêts privés et de logiques de pouvoir » (CiV 5)

### Les principes fondateurs de l'enseignement social de l'Eglise

La charité vécue en vérité est donc le socle sur lequel se fondent les quatre grands principes de l'enseignement social de l'Eglise : la **dignité de la personne humaine**, qui résulte fondamentalement du fait même que l'homme a été créé à l'image de Dieu ; le **bien commun**, « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (GS 26) ; la **subsidiarité**, qui signifie que l'on doit laisser à chaque individu et à chaque corps social intermédiaire les fonctions et les responsabilités qu'il est en

mesure de remplir lui-même (cf. notamment CiV 57); la **solidarité**, comme « la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous » (SRS 38).

Ces principes ont un caractère d'**universalité** : ils s'appliquent aux individus et aux pays, aux rapports entre les individus et entre les Etats, aux pays riches comme aux pays pauvres. De plus, ils forment un tout et « doivent être appréciés dans leur caractère unitaire, dans leur connexion et leur articulation », comme le souligne le Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise (3).

Appliqués au développement, ces principes se traduisent dans le respect de trois exigences :

- un **développement humain intégral** qui doit « promouvoir tout homme et tout l'homme » (PP 14) ;

- un développement respectant la **destination universelle des biens** : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples » (GS 20) ;

- un **développement solidaire et fraternel** où individus et nations riches sont respectueux d'un développement équitable et équilibré pour tous, et aident les plus démunis (**option préférentielle pour les pauvres**) à vivre dignement, à prendre part au développement et à devenir artisans de leur destin.

**Ce sont là trois exigences indissociables et en forte synergie** : le développement de tout homme et de tout l'homme (**développement humain intégral**) implique que chaque homme puisse disposer et participer à la création des biens matériels et immatériels, du savoir et de la connaissance (**destination universelle des biens**) qui lui permettent, sur le plan matériel et spirituel, une vie digne et féconde. Ceci implique aussi une **solidarité** active et fraternelle entre les personnes et les peuples, avec une attention particulière portée à ceux qui, plus démunis matériellement, culturellement ou spirituellement, ne se trouvent pas exclus d'un tel développement.

S'inscrivant dans la ligne des encycliques *Humanae vitae* (1968) de Paul VI et *Evangelium vitae* (1995) de Jean-Paul II, Benoît XVI souligne également avec force le lien indissociable entre éthique sociale et éthique de la vie personnelle. Ainsi, « les devoirs que nous avons à l'égard de l'environnement sont liés aux devoirs que nous avons envers la personne considérée en elle-même et dans sa relation avec les autres » (CiV51). On ne peut véritablement prétendre agir au service d'un développement plus respectueux de la nature et de l'accès de